



LOT – CORREZE VOIE D'AVENIR

CONCERTATION TERRITORIALE ATELIER THEMATIQUE ENVIRONNEMENT

COMPTE-RENDU DE REUNION

Objet de la réunion Présentation de la méthodologie pour la comparaison des tracés. Présentation des résultats des mesures des indicateurs pour chaque tracé.	Date de la réunion Vendredi 11 juin 2010 (14h30 – 17h00) Centre Technique Départemental à Brive
Rédacteurs Conseil général du Lot Conseil général de Corrèze	Prochaine réunion Mercredi 8 septembre 2010 (14h30 – 17h00) L'Hôpital St Jean - SARRAZAC

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Garant de la concertation	Henri COLIN	garant.concertation@voiedavenir.fr	X		X
Equipe projet					
	François SANÇON	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Pascale BEAUBIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
Conseil général du Lot	Hélène JUGIE	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Patrice OLIVIER	concertation@voiedavenir.fr	X		X
	Valérie LEREBOURS	concertation@voiedavenir.fr		X	X
Conseil général de Corrèze	Bernard GEFFRAY		X		X
	Thierry MARCHAND			X	X
EGIS Route et Aménagement	Jean-christophe COLLIN		X		X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Membres des ateliers					
Conseil général du Lot	Christian DELRIEU			X	X
Conseil général du Lot	André LESTRADE			X	X
Conseil général de Corrèze	Jacques DESCARGUES			X	X
Conseil général de Corrèze	Alain VACHER		X		X
Commune de Cavagnac	Nicole POULET		X		X
Commune de Cazillac	Jean-louis CHANET		X		X
Commune de Condat	Eric GUERNIOU			X	X
Commune de Cressensac	Guy LOURADOUR			X	X
Commune de Cuzance	Christian BOUYSSOU		X		X
Commune de Nespouls	François PATIER		X		X
	Serge SOURZAC		X		
Commune de Sarrazac	André ROBERT		X		X
Commune de Turenne	Yves GARY		X		X
Commune Les Quatre Routes du Lot	Lucien TEILLARD		X		X
Commune de Strenquels	Jean-pierre DESCHAMPS		X		X
Communauté de Communes des Portes du Causse	Jean-luc PESTOURIE			X	X
	Georges PAUTY			X	
Communauté de Communes du Pays de Martel	Daniel GOUYGOUX		X		X
Chambre d'Agriculture de Corrèze	Pierre CHEVALIER			X	X
Chambre d'Agriculture du Lot	Jacques LERY		X		X
Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive	Patricia BROUSSOLLE		X		X
DIREN Limousin	Bernard POUPELLOZ			X	X
DDT de Corrèze	Jean-claude PESTOURIE		X		X
	Jean-marie GUICHARD		X		
DDT du Lot	Didier RENAULT			X	X
ASF	Patrice LEBRUN			X	X
SYMAGE	Jean-claude LEYMERIE			X	X

Organismes	Représentants	Tél/Fax/Mail	Présent ou représenté	Absent ou excusé	Diffusion
Association pour l'Intégrité du Causse de Nespouls	Cathy PICARD		X		X
Lot nature	Wilfried RATEL			X	X
Groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin	Vincent NICOLAS		X		X
Accès cible	Serge LANSKOY		X		X
Association Condat dans la Tourmente	Didier ROQUES		X		X
	Philippe PATTE		X		
Association de défense de la Vallée de la Merlette	Marc ROSSBURGER			X	X
	Sylvain AUBERT		X		
Conseil de développement de la Vallée de la Dordogne Lotoise	Dominique BEX			X	X
Fédération des Chasseurs de Corrèze	Alain CONJEAU			X	X
GADEL	Michel MARCHAL		X		X
Association Turenne Environnement	Joss BERGER			X	X
	Pierre FLANDIN-BLETY		X		
Association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac	Jean-louis VANEL		X		X
Association de sauvegarde du patrimoine de Sarrazac	Jean-claude TASSAIN			X	X

Type	Emetteur	Version	Date
CR	CG 46	étape 3 – session 7	11 juin 2010.

Introduction

Monsieur COLIN, garant de la concertation, accueille les participants en rappelant les règles qui président au travail de l'atelier thématique.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, rappelle les différentes étapes qui ont précédé cet atelier. Elle signale aussi la concertation citoyenne qui a eu lieu du 21 avril au 29 mai 2010.

Elle précise l'articulation avec la 6^{ème} session d'ateliers qui a eu lieu les 31 mai et 1^{er} juin. Ils avaient pour objectifs d'essayer d'avoir, sur les tracés de base, une appréciation globale sur ceux-ci tout en permettant l'expression d'autres appréciations et de mesurer les écarts.

Cette 7^{ème} session repart du travail des précédents ateliers et de l'expression des appréciations et des observations transmises depuis ces ateliers. Ces observations vont être prises en note. L'objectif n'est pas de débattre du bien fondé des avis des uns ou des autres.

M. COLLIN, Egis, présente à nouveau les 69 critères en vue de recueillir les appréciations de chacun. Il précise que le tableau présente, outre sa notation, 2 colonnes supplémentaires (minimum et maximum) pour y inscrire les écarts d'appréciations.

□ Ecoulement des eaux superficielles

Mme BERGER, association Turenne environnement, veut savoir comment ont été évaluées les masses d'eau.

M. COLLIN, Egis, explique que cela a été calculé en nombre de franchissements de cours d'eaux.

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, concernant le T1 et le T2, demande d'attribuer la même note que le T3 et le T4. On s'est rapproché, dit-il, du SYMAGE pour justifier cette appréciation. On mettrait B à peu près partout.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, comprend qu'on veuille protéger Condat avec une digue, mais à un coût qui serait démesuré.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, demande que les associations se prononcent sur sa proposition.

M. COLIN, garant de la concertation, rappelle que chacun peut exprimer son opinion.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, demande que l'expression de chacun soit sincère.

En réponse, à une question de Monsieur VANEL, M. COLLIN, Egis, rappelle que la mesure est effectivement en mètre linéaire.

Un participant ne comprend pas que l'on revienne sur les appréciations de l'atelier précédent.

M. TEILLARD, commune Les Quatre Routes du Lot, précise que la source du Blagour n'est pas répertoriée dans le périmètre de sécurité et doit être prise en compte.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, confirme la remarque du maire des Quatre-Routes et demande le déclassement de la note actuelle.

Mme PICARD, AICN, estime qu'il y a deux réseaux impactés dans le T1 dont les traçages sont connus. On veut mettre un C au T1, ajoute-t-elle.

Un participant signale que l'aéroport va être alimenté par une grosse conduite en provenance de Martel et franchie par le T1 il veut mettre un C sur le T1.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, estime que le T1 n'est pas impacté. D'autres personnes contestent l'impact de cette conduite.

M. PATIER, commune de Nespouls demande un C pour le T1 et un autre C pour le T2 (sous réserve). C'est le plan d'eau du Causse qui est concerné.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, veut savoir pourquoi on décline la notation.

M. COLLIN, Egis, signale qu'on enregistre simplement l'écart.

M. PATIER, commune de Nespouls, signale qu'il ne faut pas confondre tuyauterie et rivière souterraine.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, estime qu'on sait étancher une route.

M. COLLIN, Egis, fait remarquer qu'il s'agit simplement d'exprimer une sensibilité par rapport à une autre, ce que confirme Mme BEAUBIER.

Mme BERGER, association Turenne environnement, relève le problème de la Borie du Marchand, qui est une zone aussi très sensible. Elle demande un C au T2 (ce qui est déjà le cas). Les sources de Valeyrac doivent aussi être prises en compte, ajoute un participant.

Usage piscicole

Un participant note que la Merlette est répertoriée à la Fédération de Pêche en catégorie A. Il demande le T1 en B.

M. COLLIN, Egis, signale que le T1 ne franchit pas la Merlette.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, ne demande pas la rectification des T3 et T4 en C, contrairement à un autre intervenant. Seul le T5 doit être en C.

M. PATIER, commune de Nespouls, demande que l'on respecte une certaine cohérence dans les notations. Pourquoi veut-on améliorer les notes des tracés qui vous intéressent et dégrader les notes des tracés dont on ne veut pas, souligne-t-il !

M. COLIN, garant de la concertation, répète qu'il s'agit de prendre acte de ce que chacun veut exprimer.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, a reçu des propositions de grille (AICN, M. le Maire de Nespouls – Vincent NICOLAS du groupe Mammologique et Herpétologique du Limousin – Monsieur Philippe PATTE de l'association Condat dans la Tourmente). Elle constate qu'il n'y a pas systématisme de leur part pour affirmer des notes différentes de celles d'EGIS.

□ **L'usage de loisirs**

Mme BROUSSOLLE, Syndicat d'Etudes du Bassin de Brive, signale qu'il y a effectivement une interférence entre le lac du Causse et la source du Blagour. Pourquoi ne pas faire apparaître cette interférence dans le critère loisirs pour le T1 et le T2 ?

M. PATIER, commune de Nespouls : s'il y a pollution, le lac du Causse est inutilisable.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, signale que la route passe à côté de la base de loisirs de Condat.

M. GEFFRAY, Conseil général de Corrèze, souligne la difficulté de tout résumer dans une case. Il renvoie à la case « zones sensibles » pour exprimer la sensibilité vis-à-vis des eaux souterraines.

M. PATIER demande que l'on mentionne le lac du Causse et la note C pour T1 et T2.

Mme PICARD, AICN, s'associe à l'avis du maire de Nespouls, car différents documents en sa possession expriment toute cette problématique.

M. VANDEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, est d'accord pour le déclassement en C, mais dans la partie « zones sensibles ».

M. GOUYGOUX, communauté de communes du Pays de Martel, demande que l'on fasse figurer le lac de Causse dans les impacts potentiels.

□ **Milieu naturel (faune et flore)**

M. VANDEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, veut savoir si la DREAL a été consultée et quelles sont les réponses apportées.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, répond que les deux DREAL sont parties prenantes du Comité de suivi.

M. VANDEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, fait remarquer que c'est le qualitatif des espèces représentées qui peut poser problème. Il aimerait avoir les résultats des enquêtes en cours. Pour lui, la présence des espèces protégées, ou non, n'est pas abordée dans ce qui est présenté. Il demande de suspendre la notation tant qu'on n'a pas les résultats.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, répond qu'il n'y a pas d'opposition formelle à ce jour de la part des DREAL sur les tracés. Les espèces protégées seront inventoriées sur une période complète de quatre saisons. Des espèces protégées, il y en a partout. Dès qu'on y touche, il faudra demander une dérogation à la C.N.P.N. Par ailleurs, Il n'est pas possible d'engager de telles études à ce stade, compte tenu des coûts qui seraient exorbitants.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, veut savoir pourquoi il y a, en ce moment, des naturalistes qui étudient les secteurs concernés par tous les tracés.

M. COLLIN, Egis, justifie la présence de ces intervenants pour répondre à l'évolution des informations produites pour les ateliers et au planning nécessaire pour ce type d'étude (mars à septembre).

A ce stade, ce qu'ils ont vu sur le terrain ne remet pas en cause la classification des notes présentées à l'atelier. C'est une étude à caractère générale. Une étude fine sera réalisée ultérieurement.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac : c'est peut-être aller vite en besogne. C'est un peu simple d'évaluer cette classification selon un critère de mètre linéaire des zones sensibles. Ce qui voudrait dire que les milieux sont homogènes. Il propose le T1 et le T2 en C, en B le T3 et T4 et le T 5 en C.

M. GOUYGOUX, communauté de communes du Pays de Martel : pourquoi un C à T1 et T 2 et T3 et T 4 en B ?

M. COLLIN, Egis : les surfaces impactées vont du simple au double.

M. NICOLAS, GMHL, fait parvenir une note pour modifier les notes présentées. Celui-ci propose une note C pour tous les trois, compte tenu de la contrainte règlementaire Natura 2000. Sur les itinéraires existants, l'appréciation devrait être la même, répond-t-il à la demande d'un participant.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, veut savoir si les chauves-souris sont classées selon leur nidification ou leur territoire de chasse. Il affirme n'avoir jamais vu de chauve-souris ni en avoir écrasée.

M. NICOLAS, GMHL, confirme qu'il s'agit du territoire de chasse. Il dispose de plusieurs études pour apprécier l'impact de la circulation des véhicules sur les chauves-souris.

Grande faune

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, indique qu'elle a reçu des informations de la Fédération de la Chasse et de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et attend ceux du Lot pour le compléter.

□ **Milieu humain et patrimoine culturel**

Une participante signale que le Château de Cavagnac est en cours de classement.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, signale aussi le Château de Linoire, même si le tracé est situé au-delà des 500 mètres de la zone protégée.

Mme BERGER, association Turenne environnement, indique que le Château des Chabannes est sur la zone impactée.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, pose la question de tout le patrimoine non protégé (moulins, maisons de pays). Ce patrimoine est de qualité et mérite d'être protégé.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, indique que la région n'a pas fait l'objet d'études particulières en matière d'archéologie et aimerait qu'on indique les lieux à haute valeur patrimoniale en plus des sites archéologiques. Ils constituent la richesse touristique du Département du Lot.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, reconnaît le bien-fondé de la démarche de Monsieur VANEL, mais indique que lors des étapes précédentes, il a été décidé de ne retenir que des indicateurs quantifiables (fournis par les DRAC).

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, demande si une étude financée par l'Etat est recevable à ce titre.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise qu'il faudrait une telle information sur l'ensemble de la zone d'étude. Par contre, elle pourra figurer dans les contributions.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, regrette le caractère incomplet des études présentées sur ce volet architectural.

M. ROBERT, commune de Sarrazac, sur le T2, Valeyrac est un joli village non répertorié mais très touristique.

M. COLLIN, Egis, indique que le volet paysage peut intégrer l'approche développée.

M. LANSKOY, association Accès cible, a du mal à admettre la logique des associations qui acceptent par ailleurs de voir la circulation routière passer dans des bourgs disposant d'un patrimoine de qualité. Pour Turenne, il y a un impact négatif.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, répond que lorsque le collectif défend la Côte des Mathieux, il défend aussi le contournement par le Nord-Est de Martel.

M. GARY, commune de Turenne, souligne que si l'on pouvait réduire le nombre de camions dans Turenne, ce serait bienvenu.

M. COLIN, garant de la concertation, reconnaît que ce critère de « patrimoine de qualité » devra être analysé.

Mme PICARD, AICN, fait référence à un document de la DRAC prescrivant un périmètre de présomption de fouilles archéologiques sur Nespouls. Elle le transmet à M. COLLIN, Egis.

M. COLLIN, Egis, souligne que les notes caractérisent le passage dans le périmètre de protection.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, propose de mettre la note B sur le critère archéologique pour le T1 au vu du document transmis par Mme PICARD.

Habitation

M. COLLIN, Egis, explique que le critère est basé sur la bande de passage. Un vrai tracé impacterait un nombre moins important d'habitations. Il s'agit seulement ici de comparer les tracés avec cet indicateur.

Nuisances acoustiques

Mme BERGER, association Turenne environnement, veut qu'on ajoute le bruit qui remonte et qui est à prendre en compte.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, signale que l'école actuelle de Condat se situe bien dans la bande des 150 mètres. Cela impacte tous les tracés.

Sur le cumul des nuisances, un participant estime qu'il y a déjà une nuisance due au passage des avions sur l'ensemble des tracés.

M. PATIER, commune de Nespouls, ajoute qu'il faut prendre en considération sur l'aéroport l'aire de point fixe près de Reyjade et le bourg de Nespouls qui seront impactés.

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, signale qu'à Condat on aura deux routes et les nuisances qui y sont liées.

Nuisances des polluants

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, reste très sceptique devant les chiffres annoncés, mais remercie de l'avoir fait.

M. COLLIN, Egis, répond qu'un modèle ADEME a été utilisé pour établir ces chiffres.

□ Paysages

Mme BERGER, association Turenne environnement, est étonnée de l'importance du remblai sur le T2. Sur une distance courte ce sera encore plus laid.

M. COLLIN, Egis, prend note d'une appréciation différente sur le T2.

Mme BERGER, association Turenne environnement, signale aussi des chemins de randonnées à l'endroit du déblai.

M. LERY, Chambre agriculture du Lot, fait le point sur l'étude demandée par les Conseils Généraux pour évaluer l'impact des tracés sur les exploitations, l'IGP et l'AOC. Cette étude sera remise en fin de semaine prochaine.

M. ROQUES, association Condat dans la Tourmente, propose le T3 en C, compte tenu des sites patrimoniaux proches de Condat et du village de Friat.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, signale que l'aménagement d'une route existante est moins impactant qu'une route neuve. La note C pour le T4 et le T5 est parfaitement justifiée.

M. GOUYGOUX, communauté de communes du Pays de Martel, veut qu'on maintienne le classement actuel.

LES SOUS-VARIANTES

M. COLLIN, Egis, explique comment ces sous-variantes ont été évaluées par rapport au tracé de base. Il présente les éléments principaux des sous-variantes.

Mme BERGER, association Turenne environnement : estime, sur le T1 et T2, que la traversée de la Merlette plusieurs fois est impensable. Elle veut savoir si le T2 passe sur la Borie du Marchand.

M. COLLIN, Egis, confirme qu'il passe à proximité de même que le T2.

Mme BERGER, association Turenne environnement, demande aux représentants de l'association Condat leur avis sur le T3 de base ou le T3(a).

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, met en évidence l'intérêt économique pour les salariés d'un tracé le plus court possible. Pour tous ceux qui se rendent à Brive, il y a aussi le problème des inondations qu'il ne faut pas reporter en amont.

M. COLLIN, Egis, signale que le Maire de Condat est favorable au T3(a), il l'a exprimé dans l'atelier du 10 juin 2010.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, signale que rattraper l'A20 n'est valable que pour le bassin de Biars. Cela ne concerne que les poids lourds et pas les travailleurs qui se rendent sur Brive par la route qui existe.

M. VANEL, association de sauvegarde du patrimoine de Cazillac, estime que ce sont ceux qui travaillent sur la zone de Carrefour qui seront intéressés par Voie d'Avenir.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, veut savoir si sur le T3 a été pris en compte le fait qu'il y ait deux nappes phréatiques superposées et voit mal se faire une route sur une nappe phréatique. La nappe phréatique est sur Condat, les Quatre Routes et Saint-Michel. L'eau de la base de loisirs est alimentée par infiltration.

M. COLLIN, Egis, répond que l'aspect hydrogéologique a été pris en compte sur la base des connaissances actuelles.

LES ETAPES A VENIR

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, précise dans la dernière partie de l'atelier, les modalités de la présentation à venir au prochain Comité de suivi concernant la concertation citoyenne. Les observations recueillies feront l'objet d'une présentation quantitative (environ 530 observations sur les registres et 900 saisies sur le site internet).

On présentera un bilan qualitatif mi-septembre.

D'octobre à fin décembre 2010, l'étape 4 permettra d'identifier les caractéristiques du tracé. Il y aura donc un trimestre d'écart par rapport aux délais annoncés fin 2009.

Elle précise aussi l'ordre du jour du Comité de suivi du 24 juin 2010 :

- la restitution de travail des ateliers thématiques
- les expressions des avis de synthèse et des écarts d'appréciation
- une première lecture du bilan de la concertation citoyenne.

M. GARY, commune de Turenne, veut savoir si les motions et les délibérations communiquées précédemment en 2008 et 2009 doivent à nouveau être transmises.

Mme BEAUBIER, Conseil général du Lot, demande, compte tenu des études réalisées depuis, que la commune délibère à nouveau.

M. FLANDIN-BLETY, association Turenne environnement, souhaite qu'une pondération soit faite sur les avis des personnes qui se sont présentées dans les mairies pour dire s'ils voulaient le T1 ou le T2.

M. PATTE, association Condat dans la Tourmente, signale que les personnes ont signé en tant qu'usagers de la route (et non riverains) et sans contrainte.

M. COLIN, garant de la concertation remercie tous les participants en conclusion de l'atelier.